

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : **LEVALLOISIRS**

Type de contrat : **LEVALLOISIRS**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **LEVALLOISIRS** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LEVALLOISIRS**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER
SEPA

FR39 LOI 513505

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom, prénom :

Nom : **LEVALLOISIRS**

Adresse :

Adresse : **66 rue Voltaire**

Code postal :

Code postal : **92300**

Ville :

Ville : **LEVALLOIS**

Pays :

Pays : **FRANCE**

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____|_____|_____| (_____|_____|)

TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à : Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ

(si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

(au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LEVALLOISIRS**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **LEVALLOISIRS**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.